

**COMMUNE D'EPIAIS-RHUS (Val d'Oise)
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix, le vendredi vingt six mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre STALMACH, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre STALMACH, Maire, Brahim MOHA, Françoise BOUDEAU, Daniel FRITSCH, Adjoint au Maire, Jean-Paul MARTINOT, Marie BRUYANT, Véronique PARENT, Nicole STALMACH, Christiane MILLARD, Juliette PELLÉ- MACHET, Dominique LOIZEAU, Catherine DEMANGE, Alain GOUIRAN, Danièle BRIERE, Conseillers Municipaux,

Absents représentés : Sandra TEXIER-PRAT pouvoir à Danièle BRIERE

Le quorum est atteint.

Mme Véronique PARENT a été désignée secrétaire de séance.
Le Compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,
Vu le résultat du Compte Administratif de l'exercice 2009, présenté par M. Jean-Pierre STALMACH, Maire,
Vu le résultat du Compte de Gestion de l'exercice 2009, établi par Monsieur Le GUYADER, Receveur Principal de la Trésorerie de l'Isle Adam,

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	342 517,44 €	Dépenses	141 101,73 €
Recettes	461 433,34 €	Recettes	29 325,69 €

Considérant les résultats antérieurs reportés,
Le résultat de clôture de l'exercice 2009 est de 562 203,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

CONSTATE les résultats conformes au Compte Administratif du Maire.
APPROUVE le Compte de Gestion 2009,

2°) COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2009, quitte la salle,
Sous la présidence de M. Brahim MOHA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Approuve** le compte administratif défini comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis	461 433,34 €	342 517,44 €
Excédent antérieur reporté	556 265,69 €	
TOTAUX	1 017 699,03 €	342 517,44 €
Résultat clôture 2009	675 181,59 €	

Investissement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis	29 325,69 €	141 101,73€
Déficit d'investissement 2008		- 1 202,55 €
TOTAUX	29 325,69 €	142 304,28 €
Résultat clôture 2009		-112 978,59 €

Soit un résultat global de + 562 203,00€

- Considérant l'excédent de fonctionnement, **décide d'affecter** la somme de
 - 112 978,59 € au compte R1068 investissement,**
 - 562 203,00 € au compte R002 Excédent de fonctionnement reporté.**

3. Considérant le déficit d'investissement, **décide d'affecter le somme de 112 978,59 € au compte D001 investissement.**
4. **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
5. **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3°) VOTE DU TAUX DES TAXES

Considérant que le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2010, diminué des allocations compensatrices est d'un montant de 233 516,00€ correspondant au produit fiscal à taux constant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de voter les taux des taxes comme suit :

Taxe d'habitation	8,58 %
Taxe foncier bâti	16,66 %
Taxe foncier non bâti	57,70 %

Identiques aux taux votés en 2009.

4°) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu les dossiers de demande de subvention communale, transmis par les associations, Monsieur le Maire souhaite ne pas prendre part au vote, étant président de l'association Epiais-Rhus à la Recherche de son Passé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour et 1 abstention**,

DECIDE de verser les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

▪ Culture et Bibliothèque Pour Tous	400,00 €
▪ Délégation départementale de l'Education Nationale	25,00 €
▪ Les Amis de l'Ecole des Bosquets	400,00 €
▪ Epiais-Rhus à la recherche de son passé	200,00 €
▪ DIRAP	300,00 €
▪ Club de modélisme Epiaisien	200,00 €
▪ Amicale des Agents Territoriaux	677,44 €
▪ Subvention exceptionnelle AEB (cabane jardin)	540,00 €
▪ Subventions imprévues	2 257,56 €

TOTAL	5 000,00 €

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2010.

▪ Centre Communal d'Action Sociale	6 000,00 €
------------------------------------	------------

Un crédit suffisant est inscrit à l'article 65736 du BP 2010

5°) VOTE DES PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS

Vu le montant des participations aux syndicats pour l'année 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'accorder aux syndicats et organismes divers les participations suivantes :

▪ SIMVVO	1 050,00 €
▪ SIERC	146,00 €
▪ PNR	2 428,00 €
▪ SI des Collèges	4 036,14 €
▪ SIAAVS	664,00 €
▪ SMERCVS	639,00 €
▪ SITEV (participation 2006)	590,00 €
▪ SMGFAVO	140,00 €
▪ Syndicat Gendarmerie	1 264,00 €
▪ Autres participations	950,00 €

S/TOTAL	11 907,14 €
▪ SIARP participation entretien eaux pluviales	6 100,00 €

▪ SIERC participation prog. 2010 (Rhus)	26 529,00 €
▪ SIERC participation prog. 2009 (solde)	8 579,00 €
▪ SIERC RD 64	7 573,00 €

TOTAL GENERAL – article 6554 60 688,14 €

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 6554 du Budget Primitif 2010.

6°) VOTE DU BP 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,
Vu l'affectation des résultats 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 12 voix pour et 3 abstentions**,

VOTE le BUDGET PRIMITIF 2010 et ses annexes, définis comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	513 359,26 €	Recettes	391 792,10 €
Virement à sect° investissement	438 635,84 €	Excédent reporté 2009	562 203,00 €
Total DEPENSES	953 995,10 €	Total RECETTES	953 995,10 €

Section d'investissement :

Dépenses	363 484,87 €	Recettes	73 008,45 €
Reste à réaliser	148 159,42 €	Affectation 1068	112 978,59 €
Déficit reporté	112 978,59 €	Virement de la sect° Fonctionnement	438 635,84 €
Total DEPENSES	624 622,88 €	Total RECETTES	624 622,88 €

7°) Demande de subvention au PNR pour l'amélioration de l'éclairage public (Candélabres route de Grisy, rue des Bruyères et Chemin de l'Isle)

Considérant qu'il est nécessaire, pour la sécurité des usagers, d'améliorer le réseau d'éclairage public sur les points suivants :

- Route de Grisy
- Bas de la rue des Bruyères
- Chemin de l'Isle

Considérant l'opportunité des travaux d'enfouissement télécom, devant être réalisés sur la route de Grisy,
Considérant la visite sur le terrain en date du 11 mars 2010, avec un responsable de la SICAE de la Vallée du Sausseron, il apparaît nécessaire d'ajouter des points lumineux au réseau d'éclairage public de la commune.
 Le projet prendra en compte les préconisations du Parc pour la maîtrise des dépenses énergétiques et de la pollution lumineuse.

Le montant des travaux est estimé à 21732,00 € HT

Considérant que le Parc Naturel Régional du Vexin français subventionne ce type d'équipement à hauteur de 60 % du montant HT, dans le cadre du soutien du Parc pour « maîtriser l'espace et conforter les patrimoines ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

SOLLICITE l'aide du Parc pour l'amélioration de l'éclairage public,

DECIDE d'établir le plan de financement suivant :

Montant des travaux	21 732,00 € HT
Subvention du Parc (60 %)	13 039,00 €
Part communale	8 693,00 €
TVA	4 260,00 €

Reste à financer	12 953,00 €

S'ENGAGE à financer la partie restante

DIT que les travaux ne seront engagés qu'après notification de la subvention

DIT qu'un crédit suffisant est inscrit au budget primitif 2010.

8°) Demande de financement au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2010 pour la réfection du bardage de l'Ecole des Bosquets

Considérant l'état de délabrement du bardage de l'Ecole,
Considérant les problèmes d'isolation causés par le délabrement du revêtement,
Il apparait que le revêtement actuel n'est pas réparable et doit être remplacé.
Considérant que la commune d'Epiais-Rhus est éligible en 2010 au concours financier de l'Etat et que les travaux envisagés entrent dans les critères d'éligibilité de la DGE puisqu'ils concernent un bâtiment scolaire,
Considérant que le taux de la dotation se situe entre 40 et 45 %, pour cette catégorie de travaux,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection du bardage de l'Ecole, propose un plan de financement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le projet de réfection du bardage de l'Ecole des Bosquets,
SOLLICITE la dotation de l'Etat au titre de la DGE 2010 au taux de 45 %
DECIDE d'établir le plan de financement suivant :

Montant des travaux	85 000,00 € HT
Dotation de l'Etat (45%)	38 250,00 €

Part communale	46 750,00 €
TVA	16 660,00 €

Reste à financer	63 410,00 €

S'ENGAGE à financer la partie restante

AUTORISE le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce projet,

DIT que les travaux ne seront engagés qu'après notification de la dotation

DIT qu'un crédit suffisant est inscrit au Budget Primitif 2010.

9°) Demande de financement au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2010 pour la rénovation de la cour de récréation de l'Ecole des Bosquets

Vu l'état général de la cour de récréation, dont le revêtement date de 1994,
Considérant que la commune d'Epiais-Rhus est éligible en 2010 au concours financier de l'Etat et que les travaux envisagés entrent dans les critères d'éligibilité de la DGE puisqu'ils concernent un bâtiment scolaire,
Considérant que le taux de la dotation se situe entre 40 et 45 %, pour cette catégorie de travaux,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation de la cour de récréation de l'Ecole et propose un plan de financement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le projet de rénovation de la cour de récréation de l'Ecole des Bosquets,
SOLLICITE la dotation de l'Etat au titre de la DGE 2010 au taux de 45 %
DECIDE d'établir le plan de financement suivant :

Montant des travaux	54 000,00 € HT
Dotation de l'Etat (45%)	24 300,00 €

Part communale	29 700,00 €
TVA	10 584,00 €

Reste à financer	40 284,00 €

S'ENGAGE à financer la partie restante

AUTORISE le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce projet,

DIT que les travaux ne seront engagés qu'après notification de la dotation

DIT qu'un crédit suffisant est inscrit au Budget Primitif 2010.

10°) Acquisition du terrain de la mare « la Haie aux Lamberts »

Considérant que les eaux pluviales venant du centre du bourg, de la rue de Normandie et de la RD 22 sont dirigées vers la parcelle cadastrée ZI n°11.

Considérant que sur cette parcelle il a été créé une retenue sur un terrain privé,

Considérant les mesures à prendre dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales réalisé par le SIARP au titre de sa compétence « eaux pluviales » - option III

Considérant la nécessité pour cette parcelle d'appartenir à la commune afin que le SIARP puisse appliquer sa délégation,

Il a été proposé de racheter la partie de la parcelle cadastrée ZI n°11 (lot A), appartenant à M. et Mme VANHESTE Gilbert, contenant ladite mare, soit une surface de 1410 m². Par ailleurs, cette parcelle est exploitée par M. Vion, agriculteur à Cormeilles en Vexin

Le prix convenu avec les propriétaires s'élève à 2,00 € du mètre carré avec une indemnité d'éviction de 0,60 euro du mètre carré, revenant à l'exploitant.

Coût total de l'opération :

Coût du terrain	2 820,00 €
Indemnité d'éviction	846,00 €
Estimation des frais de notaire	1 300,00 €

	4 966,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE l'acquisition du terrain cadastré ZI n°11 (lot A),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à cette acquisition

DIT qu'un crédit suffisant est inscrit au budget primitif 2010.

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A Epiais-Rhus, le 29 mars 2010

Le Maire,
Jean-Pierre Stalmach